



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 4 décembre 2017

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Plan Hiver 2017-2018

L'accueil, l'hébergement et l'insertion des personnes sans abri est, pour l'État, une priorité. En pleine compétence sur ce domaine, il permet l'émergence de dispositifs, pérennes ou temporaires, adaptés.

En Corrèze, **l'État assume, tout au long de l'année, ses missions de pilotage et de coordination au travers de dispositifs** comme :

- La veille sociale (maraudes et accueil de jour à Brive avec la Croix-Rouge, médiation de rue avec le Centre Communal d'Action Sociale de Brive), ... ;
- Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et le 115, portés tous deux par l'association Le ROC ;
- L'ensemble du dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion (119 places).

Parallèlement, l'État met en place et coordonne dans notre département le **dispositif de mise à l'abri spécifique à la période hivernale dans le cadre du PLAN HIVER**.

Celui-ci, pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018, est présenté lors d'un comité de pilotage rassemblant les services de l'État, les collectivités et les opérateurs. Il permet de **prévenir et de gérer les impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid. Ce comité de pilotage s'est réuni jeudi 30 novembre 2017.**

La préparation et la gestion de la période hivernale obligent ainsi les pouvoirs publics et les partenaires de terrain à une vigilance accrue et à s'assurer que **des solutions de logement, d'hébergement ou de mise à l'abri sont apportées aux personnes en situation de rupture.**

En Corrèze, le dispositif hivernal s'appuie notamment sur des capacités d'hébergement et un dispositif de veille sociale renforcés. Il est mis en œuvre grâce à la coordination de l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Le plan Hiver, un dispositif de mise à l'abri

Le plan d'urgence hivernal a pour objectif de faire en sorte que les personnes sollicitant un hébergement puissent être mises à l'abri.

Cette mise à l'abri s'effectue dans des lieux d'accueil ou d'hébergement que l'État peut mobiliser, soit à titre pérenne, soit dans le seul cadre de la campagne hivernale.

La coordination des moyens est assurée, sous l'autorité du préfet, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) en lien avec le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), pour permettre un suivi constant de l'évolution de la situation dans l'ensemble du département.

Le dispositif : quatre niveaux de mobilisation prévus par météo France du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018

- ◆ La veille hivernale **Niveau 1** (carte de vigilance **verte**) : automatique du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018
- ◆ Pour le déclenchement **du Niveau 2** (carte de vigilance **jaune**) : il faut que la température maximale ressentie soit inférieure à 0°C et qu'en même temps, la température minimale **soit comprise en -10°C et -18°C**
- ◆ Pour le déclenchement du niveau 3 « **ALERTE** » (carte de vigilance **orange**) : il faut que la température maximale ressentie soit égale ou inférieure à 0°C et qu'en même temps, la température minimale **soit égale ou inférieure à -18°C**.
- ◆ Pour le déclenchement du niveau 4 « **GRAND FROID** » (carte de vigilance **rouge**) : mêmes critères de températures que le niveau 3 « Alerte » orange, mais avec des conditions supplémentaires :
 - ➔ Vague de froid avérée, exceptionnelle, très intense et durable, avec des impacts sanitaires très importants et l'apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (arrêt de certaines activités...)
 - ➔ Outre le grand froid, les précipitations neigeuses ou verglaçantes, d'autres phénomènes non météorologiques pourront être pris en compte, tels que des difficultés dans les transports, des difficultés d'approvisionnement en produits, notamment de santé, une saturation des hôpitaux, des pannes d'électricité, une nécessité d'aménagement de temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...

Les populations les plus vulnérables

Une attention particulière devra être portée sur les enfants, les personnes âgées, les personnes porteuses de pathologies chroniques respiratoires, cardiaques, endocriniennes, les personnes sans abri, les personnes vivant dans des logements insalubres, les personnes travaillant en extérieur ou dans un local exposant à des températures froides.



Le dispositif départemental

En fonction des niveaux de vigilance, le préfet prend des mesures d'information, de sauvegarde ou d'urgence adaptées et proportionnées à la situation. L'Agence Régionale de Santé (ARS) s'assure de la continuité et de la permanence des soins par un suivi régulier des établissements de santé et des prises en charge des personnes âgées et handicapées.

☎ Le 115 demeure le numéro d'appel d'urgence gratuit pour toute personne à la rue en recherche d'un hébergement.

Le plan Hiver : une veille sociale renforcée

Le 115 (Numéro d'urgence) :

La période hivernale 2016-2017 a comptabilisé **609 appels au 115**, soit une moyenne de 4 appels par jour.

Ces appels ont concerné 275 personnes dont, notamment, 59% d'hommes seuls, 19 % de jeunes de 18 à 25 ans et 17% de femmes seules.

Du 16 janvier 2017 au 5 février 2017, le « niveau 2 » du plan hiver a été activé. Durant cette période, 132 appels ont été reçus, soit 6,3 par jour. Cela a concerné 55 personnes. **Toutes les personnes en demande ont été hébergées sur cette période.**

Le samu social :

Porté par la Croix Rouge, le Samu Social, et ses 27 bénévoles, **il a réalisé 66 maraudes et accordé 743 secours.**

L'accueil de jour :

C'est un lieu convivial, ouvert toute l'année, **du lundi au vendredi tous les matins**, où le public accueilli trouve chaleur humaine, écoute et accompagnement. Un petit déjeuner copieux est proposé et les personnes accueillies peuvent prendre leur douche, ou bien laver et sécher leur linge.

Porté par la Croix Rouge, l'accueil de jour a été le lieu de **2 930 passages au cours de l'hiver 2016-2017, soit environ 29 personnes par jour.**



Le plan Hiver : des capacités renforcées en Corrèze

	Hébergement d'urgence	Hébergement d'insertion*
Hors plan Hiver	<ul style="list-style-type: none">• 9 places en CHRS• 28 places hors CHRS	<ul style="list-style-type: none">• 80 places
Plan Hiver	<ul style="list-style-type: none">• CCAS Tulle : 2 places• CCAS Brive : 1 place• Le Roc (Brive) : 2 places• Saint-Privat : 1 place	
Total	6 places dédiées pour le plan Hiver	

Possibilités d'hébergement à l'hôtel en cas de nécessité.

* L'hébergement d'insertion permet aux personnes en difficulté de s'insérer dans le logement, grâce à un accompagnant

